



Agence de l'Eau Adour-  
Garonne

SDCP

Affaire suivie par Marie-Christine  
MOULIS



Direction Régionale de l'Environnement  
MIDI-PYRÉNÉES  
BASSIN ADOUR-GARONNE

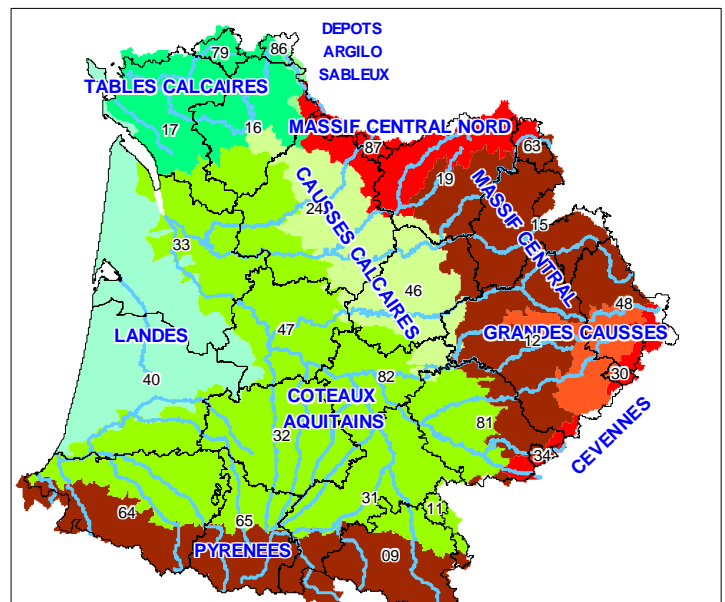
Affaire suivie par Anne LAU-  
RENT

## Orientations fondamentales du futur SDAGE pour les zones de montagne

### Le constat :

Le bassin Adour-Garonne avec ses deux massifs montagneux, **Pyrénées** et **Massif Central**, présente une vaste partie de son territoire en tête de bassin, représentée par les hydro-écorégions en teintes rouges de la carte ci-contre (Pyrénées, Massif Central Nord et Sud, Grands Causses, Cévennes). Dans le développement ci-dessous, ces zones de piémont et montagne sont dénommées « zone de montagne ».

Dans ces territoires, **la population permanente est faible** et souvent en recul pour une grande partie de l'espace, contrastant fortement avec la **fréquentation touristique** diffuse ou concentrée sur de grands sites ou des stations. L'**élevage**, l'**agro-alimentaire** (en particulier la production de fromage, artisanale ou industrielle) et la **forêt** représentent l'essentiel des activités présentant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques. Les communes, de petite taille mais parfois confrontées à des **afflux saisonniers importants**, disposent de peu de moyens techniques et humains, et leur mutualisation par l'intercommunalité est peu développée. Les **démarches territoriales de gestion intégrée** sont cependant, malgré les longs délais de mise en route, assez avancées dans ces territoires géographiquement structurés autour des vallées, avec **11 contrats de rivière**, **1 SAGE (4 autres en cours de préparation)** mais aussi **5 Parcs Naturels Régionaux**, **2 Parcs Nationaux**. Les **contrats de rivières** en particulier sont un ferment de démarches collectives (assainissement, entretien de rivière).



Trois grands types de pressions s'exercent sur les masses d'eau en montagne.

- L'important équipement en **aménagements hydroélectriques** de toutes dimensions induit un classement des masses d'eau en « **fortement modifiées** » sur plusieurs sous-bassins (franchissabilité, mortalité dans les turbines, débits réservés, éclusées, transport solide, décalage des zonations piscicoles, ...). L'incidence des grands barrages est aggravée par le manque de lisibilité sur les opportunités de réduction de leurs impacts, et sur l'enjeu réel qu'ils représentent.
- Même si les **milieux aquatiques et les zones humides** sont caractérisés par leur **richesse et leur densité**, on constate leur **recul ou leur dégradation** ou la détérioration de leurs fonctionnalités sur de vastes territoires, du fait d'atteintes diffuses (drainage, recalibrage de petits voire très petits cours d'eau,...).
- Enfin, de façon moins intense, des problèmes persistants mais ponctuels **d'assainissement** (liés ou non à l'activité touristique) ou des **pollutions diffuses** (nutriments, bactériologie) liées aux élevages (bâtiments, gestion des effluents, abreuvement), ou à la filière laitière s'exercent sur de petits cours d'eau avec une incidence aggravée par les **étiages naturellement faibles**, pénalisant les usages les plus exigeants (AEP et loisirs nautiques). Du fait de l'absence de zone vulnérable et de la petite taille des élevages, le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole n'a pas eu de développement significatif en zone de montagne. Pourtant les besoins de stockage des effluents d'élevage sont importants du fait de la durée réduite de la fenêtre climatique pendant laquelle les épandages sont possibles, et de la relative rareté des terrains épandables. Il faut enfin signaler l'existence de pollutions métalliques surtout liées à un bruit de fond géochimique naturel, mais pouvant être localement aggravées dans les anciens secteurs miniers.

Parallèlement, la mise en culture des prairies dans certaines zones se traduit par une **érosion** pouvant entraîner des dommages au fonctionnement du milieu (colmatage des frayères, pollutions diffuses). Les épisodes pluvieux, provoquent souvent en montagne des **crues torrentielles** (influence cévenole pour l'est du bassin ou concomitance avec la fonte des neiges pour le massif pyrénéen).

Le prix de l'eau, inférieur en montagne par rapport au reste du bassin Adour Garonne, ne permet pas toujours aux collectivités d'assurer une qualité satisfaisante des services de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées. D'une part, elles exploitent pour l'AEP des captages nombreux, souvent difficiles à protéger, sans traiter l'eau, d'où la fréquence des non-conformités bactériologiques. D'autre part les installations d'assainissement collectif, mêmes celles qui sont dimensionnées pour répondre à l'afflux touristique, ne bénéficient pas d'un suivi adapté. De plus, reliefs et distances renchérissent les investissements et l'entretien sur les réseaux et la forte disparité du coût de l'eau d'une commune à l'autre ne facilite pas la recherche de solutions intercommunales à ces difficultés.

En dépit de ces pressions une **grande partie des masses d'eau**, moins vulnérables, ainsi que leur chevelu, devrait atteindre le **bon état en 2015**, ce qui constitue la véritable spécificité des secteurs de montagne et représente une contribution fondamentale pour l'atteinte du bon état pour les masses d'eau de piémont et de plaine.